



### AFFECTATION, RIEN NE VA PLUS !

#### BILAN AFFELNET 2010 : LA VERITE DES CHIFFRES

En 2010, le rectorat de Créteil a transformé radicalement les modalités d'affectation pré-bac (AFFELNET) : nouveau calendrier des procédures d'orientation qui déconnectait l'affectation en voie professionnelle des avis du conseil de classe du troisième, instaurant de fait une rupture d'égalité entre les élèves, et suppression d'un Tour d'affectation informatisée pour le remplacer par une Liste Supplémentaire dont le fonctionnement l'an dernier a montré bien peu de transparence et d'efficacité.

Nous avons largement alerté sur les dangers de ce dispositif, en vain. Le bilan que nous en tirons (sur la base des *bilans orientation et affectation* réalisés par le SAIO) est tout sauf satisfaisant :

- Des taux d'affectations inférieurs en 2010 par rapport à 2009, alors que la situation globale était plus « confortable » (moins d'élèves pour plus de places): au total, ce sont 16 % des élèves ayant postulé en Voie Pro qui n'ont pas eu d'affectation en septembre, contre moins de 8 % à la même période en 2009 .... C'est aussi moins d'élèves affectés en juin et juillet en 2010 qu'en 2009 !
- Un taux de passage en 2de GT en baisse et un taux de passage en Voie Pro en hausse ... logique de renoncement induite par l'avancée du calendrier que nous avons alors pointée. : les élèves de milieu modeste les moins confiants dans leur poursuite d'études se sont limités à une seconde Pro alors que les poursuites d'études ne sont pas identiques à celles du Bac Techno par exemple.
- Plus de 2000 places libérées par les « vœux de précaution » ... places qui auraient dû être offertes dès le premier tour pour permettre une affectation respectant réellement les dossiers des élèves, et qui a généré un sentiment d'injustice pour nombre d'entre eux.
- Quant aux risques d'absentéisme provoqués par la démobilisation induite par la précocité d'élaboration des dossiers, aucun chiffre n'a été communiqué par le Rectorat. Toutefois ceci a été mentionné à plusieurs reprises dans les réunions de bassin.

Sans aucune analyse rigoureuse, semble-t-il, la procédure AFFELNET est reconduite de façon encore plus radicale puisque le Tour informatisé de septembre est supprimé ! Alors que le Ministère se préoccupe de plus en plus de la question des décrocheurs, c'est, à Créteil, la fabrique institutionnelle du décrochage par des procédures de gestion des flux bien peu soucieuses de l'intérêt des élèves.

Mais derrière le problème de l'affectation, la question cruciale de notre académie est celle de l'offre de formation, notamment en voie professionnelle : 17 378 places pour 19 795 élèves en post-3<sup>ème</sup>, 1 517 places pour 1875 élèves en post-2<sup>de</sup> et 6 124 pour 7 341 élèves en post-CAP et BEP !

## PROCEDURES AFFELNET 2011

Alors que nous sommes à deux semaines « réelles » de la date fixée pour commencer à rendre les dossiers d'orientation en Voie Pro, il reste encore beaucoup d'incertitudes :

- Toutes les circulaires ne sont pas sorties (en particulier celle concernant les 3<sup>ème</sup> SEGPA et les 3<sup>ème</sup> alternance)
- Les déclinaisons départementales ne sont pas encore communiquées
- Nous n'avons toujours pas la liste précise des places en 1<sup>ère</sup> Pro pour les élèves de 2de GT (restera-t-on dans le flou total jusqu'à la rentrée des vacances de printemps, comme l'an passé ?)
- Le fonctionnement de la Liste Supplémentaire, même s'il a été amélioré, pose encore problème car il s'avère bien peu transparent et laisse famille et équipes dans une incertitude qui peut durer jusqu'en septembre et reste propice à la fuite vers le privé ou au décrochage.
- Quant aux stages de remise à niveau, fleuron de la réforme du lycée, personne ne les évoque ... si ce n'est pour rejoindre la Voie Pro, ce qui paraît bien restrictif !

Les brochures post-troisième destinées aux élèves et aux familles sont en cours d'acheminement vers les CIO, où elles seront stockées en attendant que les établissements viennent les récupérer. Croisons les doigts pour qu'elles parviennent aux élèves avant les vacances !

La généralisation des entretiens dits de motivation et d'information pour l'entrée en CAP a atteint des sommets cette année :

- La précipitation : la circulaire date du 30 janvier et demande la liste des élèves pour le 1 février ... Certains LP n'étaient même pas au courant ! On se demande bien à quoi servent les trois trimestres de 3<sup>ème</sup> ... A quoi servent les stages encore à faire, les séances en classe et les entretiens avec les co-psy, les bilans trimestriels et les cours à venir, les journées Portes Ouvertes, ... ? D'autant que nous venons d'apprendre que les « bonus » attribués après ces entretiens pèseraient bien peu en comparaison des bonifications attribuées en fonction de la classe d'origine de l'élève.

- La faisabilité : cela entraîne un surcroît de travail énorme : dans les collèges pour communiquer les listes d'élèves dans les délais, envoyer les dossiers de candidature, préparer les élèves, organiser leur accompagnement dans les LP, pour organiser les entretiens (certains lycées ont vu arriver plus de 300 dossiers !), pour faire passer les entretiens. Aux dernières nouvelles, il semblerait même que certains élèves seraient convoqués aux entretiens, et d'autres pas, faute de temps : en vertu de quels critères ? N'y a-t-il pas là rupture d'égalité ?

- L'évaluation de la « motivation » : rappelons que l'éducation est un droit, et que, dans notre académie, on organise institutionnellement un tri des élèves sur la soit disant motivation ... sachant que certains établissements ont demandé les bulletins scolaires et le relevé d'absences des élèves, et que c'est là-dessus que porte

l'entretien ... ce qui ne relève plus de la motivation mais de la volonté d'écarter des élèves déjà en difficulté qu'il faudrait au contraire remobiliser!

Vouloir à tout prix avancer le calendrier de l'orientation nécessite d'anticiper et de réfléchir à la faisabilité.... Ce n'est pas le cas dans notre académie ! Au contraire, ces dispositions empêchent une approche sereine des questions d'orientation, tant pour les familles que pour les équipes et ne peuvent déboucher que sur des crispations et des conflits là où le dialogue et la confiance s'imposent.

C'est aussi la question de l'égalité de traitement entre les élèves qui est posée.

**Le SNES Créteil continue à exiger le retour à un calendrier et des procédures d'affectation identiques et transparents pour la première année de CAP, la seconde pro et pour la seconde GT, qui respectent le travail des conseils de classe, préservent de véritables possibilités de progression et de choix pour tous les élèves ainsi que le maintien des tours d'affectation informatisée en juillet et en septembre, avec une offre de formation qui correspondent aux besoins. Nous devons imposer d'autres choix, plus ambitieux et respectueux des missions des personnels, conformes à ce que sont en droit d'attendre les parents, les élèves, les enseignants et les conseillers d'orientation-psychologues de cette académie.**

## **ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET LABELLISATION**

La mise en place du service d'orientation tout au long de la vie s'accompagne d'une procédure de labellisation qui ne concernera sans doute pas tous les CIO. Que deviendront ceux qui ne seront pas labellisés ? Ont-ils vocation à perdurer quand même, sans label ou bien les directeurs, les conseillers d'orientation-psychologues et les personnels administratifs devront-ils s'attendre à des fermetures et à des déménagements, et donc à des mesures de carte scolaire ? Quelle position le rectorat va-t-il prendre par rapport à la labellisation d'organismes privés qui pourront se prévaloir du label « orientation pour tous » pour intervenir auprès des collégiens et des lycéens ? Quand les élus du personnel seront-ils consultés sur les projets débattus au sein des CCREFP (Comités Régionaux chargés d'organiser et de proposer la labellisation) et sur les conventions qui engageront les services ? Ces questions vont devoir être tranchées dans les mois qui viennent et il n'est pas possible que les élus du personnel ne soient pas entendus.

Alors que nous avons eu des réponses évasives sur les projets académiques, nous avons appris incidemment dans la commission AIO (Accueil, Information et Orientation) du Conseil Régional qu'un projet de labellisation était bien avancé dans le 77. Doit-on s'attendre à des annonces précipitées comme ce fut déjà le cas pour le CIO de Dammartin ?

Enfin, particulièrement dans cette académie où les co-psy et les directeurs de CIO ont à cœur d'apporter leur éclairage spécifique à la réussite des élèves et à l'élévation du niveau d'aspiration et de formation, nous ne pouvons qu'être particulièrement inquiets devant l'absence de transparence qui prévaut actuellement. Nous n'accepterons pas de laisser démanteler le service public d'orientation de l'Education nationale et nous nous opposerons à

des formes de regroupement avec les autres structures qui ne pourraient qu'entraîner la disparition des CIO et le glissement de leurs missions en direction de publics adultes qui ne forment pas, loin s'en faut, leur public prioritaire.

Une audience a été demandée auprès du Recteur, nous sommes en attente d'une réponse.

## CONTRACTUELS

De nouvelles dispositions vont être mises en œuvre concernant la **précarité dans la fonction publique**. Nous vous proposerons de participer à une **réunion** dès que nous aurons des informations précises.

**Versement de la NBI pour les co-psy contractuels qui travaillent en établissement sensible** : le SNES est à nouveau intervenu, lors de la CAPA du 3 mars, pour que les co-psy contractuels puissent en bénéficier.